

POLITIQUE JEUNESSE

SERVICE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS



TABLE DES MATIERES

Sion et la jeunesse	page	3
Préambule	page	4
Politique jeunesse	page	5
Objectif et priorités	page	6
Première priorité	page	7
Promouvoir le droit à la parole		
Deuxième priorité	page	8
Planifier l'espace et favoriser le bien vivre ensemble		
Troisième priorité	page	9
Stimuler l'activité et le mouvement,		
Laisser du temps libre		
Quatrième priorité	page	10
Créer des conditions cadres favorables à		
l'épanouissement personnel et l'acquisition de		
compétences		
Cinquième priorité	page	11
Encourager le bénévolat, la citoyenneté,		
l'intégration dans la société, sur un principe		
d'égalité des chances.		
Sixième priorité	page	12
Veiller au respect des règles et des lois en matière		
de santé, d'hygiène et de sécurité notamment		
et ce chez les adultes également,		
modèles pour les plus jeunes.		
Ville de Sion	page	13
Moyens	page	14
Mission des partenaires	page	15
Le jeune		
Mission des partenaires	page	16
Les associations et groupements bénévoles		
Mission des partenaires	page	17
Les organismes privés		
Mission des partenaires	page	18
Les fondations et institutions d'aide à la jeunesse		
Mission des partenaires	page	19
Les écoles		
Mission des partenaires	page	20
Les parents		
Conclusion	page	21
Convention des droits de l'enfant	page	22

*** Investir dans la jeunesse signifie investir dans ce qui est la richesse de nos sociétés, aujourd'hui et demain. ***

Livre blanc de la jeunesse européenne. Bruxelles le 21 novembre 2001.

Base structurelle

La Ville de Sion n'a pas attendu le XXI^e siècle pour se préoccuper de sa jeunesse en soutenant depuis 1963 une structure associative connue aujourd'hui sous l'appellation "RLC-Totem - Rencontre-Loisirs-Cultures". Face aux aspirations multiples et changeantes des jeunes, elle désire que cette préoccupation " jeunesse " s'inscrive dans une véritable réflexion et une démarche durable.

Et promouvoir une politique dynamique de la jeunesse exige une écoute attentive des jeunes et de leurs groupes, groupements, associations et organismes. Pour ce faire, le 24 octobre 1996, l'autorité sédunoise se greffe sur l'avenir. Elle décide d'intégrer les secteurs jeunesse et loisirs à la structure du service des sports et d'officialiser le 1^{er} janvier 1997 la nouvelle appellation :

Service des sports, de la jeunesse et des loisirs.

Afin de renforcer la structure "jeunesse et loisirs", la Ville de Sion crée en 2003 un poste de collaborateur jeunesse.

L'importance politique

La jeunesse, dans ses contours sociologiques, économiques et culturels, a fortement évolué sous l'effet des changements démographiques, mais aussi des modifications de l'environnement social, des comportements individuels et collectifs, des rapports familiaux, des conditions du marché du travail et de l'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Tous ces aspects lui confèrent aujourd'hui une importance politique.

A Sion, les jeunes de 5 à 25 ans représentent un quart de la population sédunoise.

PREAMBULE A LA POLITIQUE JEUNESSE

Grandir dans une cité ouverte aux jeunes

Les jeunes ont besoin d'un environnement accueillant qui leur signifie clairement et sans aucune ambiguïté qu'ils sont les bienvenus dans la communauté des adultes, que leur place est faite et qu'ils sont attendus. Ils ont besoin de développer leurs premières expériences publiques dans une atmosphère agréable de tolérance hors de la compétition et du mercantilisme. Ces premiers pas dans une collectivité ouverte et accueillante leur donnent la certitude de pouvoir agir sur le milieu, donc d'être maîtres de leur destinée.

Pour la Ville de Sion

La jeunesse constitue une force motrice du renouvellement et un atout pour une société qui se veut créative et innovatrice. Une société doit s'assurer du maintien du dynamisme de ses diverses composantes. Faire de la relève un enjeu collectif revêt d'autant plus d'importance dans le contexte démographique actuel.

Certains disent ne pas toujours se retrouver dans les politiques publiques conçues pour et par leurs aînés. Une partie des jeunes se replie dans l'individualisme ou le communautarisme voire l'indifférence. Une autre est tentée par des modes d'expression, parfois excessifs, voire même en marge des canaux démocratiques.

Malgré un contexte social et économique plus complexe, les jeunes font preuve d'une grande capacité d'adaptation. L'autorité sédunoise souhaite faciliter cette adaptation en faisant de ces jeunes des acteurs à part entière dans la société.

ELABORER ET DEFENDRE UNE POLITIQUE JEUNESSE

EST DONC UNE TACHE FONDAMENTALE POUR LA VILLE DE SION

POLITIQUE JEUNESSE

La jeunesse, c'est le temps de la recherche d'autonomie, de la contestation, de la quête d'identité, du goût de l'aventure mais parfois aussi de l'inexpérience, de l'immédiateté et des folies !

La jeunesse, source profonde d'énergie, requiert d'être canalisée en vue d'une construction saine de la personnalité appelée à devenir un citoyen responsable.

Une vision moderne de la politique en matière de la jeunesse doit être soutenue par cinq principes fondamentaux : l'ouverture, la participation, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence.

- **Ouverture** : assurer une information et une communication active vis-à-vis des jeunes, dans leur langage, afin qu'ils comprennent le fonctionnement de la cité et des diverses politiques qui les concernent.
- **Participation** : assurer la consultation des jeunes et promouvoir leur participation aux décisions qui les touchent.
- **Responsabilité** : développer une coopération structurée entre la Ville et les jeunes basée sur un degré de responsabilité approprié, stimuler et permettre les réalisations.
- **Efficacité** : valoriser la ressource que représente la jeunesse pour qu'elle puisse répondre aux enjeux de la société, tracer éventuellement de nouveaux horizons et contribuer à bâtir le Sion de demain.
- **Cohérence** : développer une vision intégrée des différentes politiques qui touchent la jeunesse.

*Par politique jeunesse,
on entend les actions entreprises par, pour et avec les jeunes de 5 à 25 ans.*

OBJECTIF ET PRIORITES

1. Objectif général :

FAVORISER UNE OCCUPATION STRUCTUREE ET CONSTRUCTIVE DU TEMPS LIBRE DANS LA MESURE DES POSSIBILITES DE CHACUN, QUELS QUE SOIENT SON SEXE ET SA CLASSE SOCIALE.

2. Objectifs spécifiques :

- Assurer la mise en oeuvre d'une politique coordonnée de la jeunesse.
- Favoriser une action de proximité dans les quartiers.
- Susciter l'émergence et la reconnaissance d'une culture jeune.
- Renforcer les liens entre les générations.
- Si nécessaire, soutenir les actions éducatives entreprises par la famille et l'école.

3. Priorités :

1. Promouvoir le droit à la parole.
2. Planifier l'espace et favoriser le bien vivre ensemble.
3. Stimuler l'activité et le mouvement, laisser du temps libre.
4. Créer des conditions cadres favorables à l'épanouissement personnel et l'acquisition de compétences.
5. Encourager le bénévolat, la citoyenneté et l'intégration dans la société sur un principe d'égalité des chances.
6. Veiller au respect des lois en matière de santé, d'hygiène et de sécurité notamment, et ce chez les adultes également, modèles pour les plus jeunes.

PROMOUVOIR LE DROIT A LA PAROLE.

Etre entendus

Comme les adultes, les jeunes ont besoin d'être écoutés, compris et valorisés, sans que cela signifie être systématiquement exaucés. Que les enfants et les jeunes soient reconnus en tant que partenaires libres d'opinion, susceptibles de formuler des propositions de fonctionnement de la société.

L'engagement personnel, la prise de responsabilités, la défense d'intérêts collectifs doit permettre aux enfants et aux jeunes de vivre des expériences positives (pédagogie de la réussite), de se confronter à l'environnement social.

Objectifs :

Eveiller le plaisir de la **PARTICIPATION**

Stimuler la **PRISE DE PAROLE**
et le goût pour la chose publique

Ces objectifs peuvent être atteints par :

- l'écoute active par les adultes
- la création de petits forums de discussion (consultation de l'avis des jeunes)
- de petits comités de jeunes au sein des sociétés

PLANIFIER L'ESPACE ET FAVORISER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Avoir de l'espace

Les jeunes ont besoin de place dans l'espace urbain ou dans la nature. Entre les espaces privés et les espaces marchands, ils ne savent pas toujours où se retrouver. Favoriser la cohabitation et mettre en place des mesures qui permettent de créer des espaces, de rendre possible aux enfants et aux jeunes de s'exprimer dans tous les domaines qui les concernent.

Les activités jeunesse pratiquées dans la nature ou dans des installations collectives contribuent pleinement à l'éducation permanente des jeunes. Ces activités nécessitent de cultiver de bons rapports de voisinage avec les autres utilisateurs ou les privés, de se sentir responsables de l'espace naturel ou construit.

Objectifs :

- AMELIORER, ENTRETENIR ou CREER de nouveaux lieux.
- OPTIMISER l'utilisation des locaux et des espaces publics.

Ces objectifs peuvent être atteints par :

- Les offres de la Ville.
- Des partenariats privés.

STIMULER L'ACTIVITE ET LE MOUVEMENT, LAISSER DU TEMPS LIBRE

Etre actifs et savoir aussi s'arrêter

Les jeunes ont souvent envie de créer, de bouger, d'extérioriser leur énergie parfois débordante. Ils expriment également le besoin de flâner, de jouir d'un temps à soi.

Objectifs :

- **REPONDRE** de manière adéquate à la soif de mouvement et de création.
- **EVITER** l'activisme et laisser du temps libre, des espaces pour s'arrêter.

Ces objectifs peuvent être atteints par :

- Une répartition équilibrée entre repos et activité, garantie via l'éducation dispensée par les parents ;
- Un aménagement du territoire sensible au besoin de flâner comme de bouger.

CREER DES CONDITIONS CADRES FAVORABLES A L'EPANOUISSEMENT PERSONNEL ET L'ACQUISITION DE COMPETENCES

Etre encadrés

Les jeunes ont besoin d'un cadre clair à l'intérieur duquel ils peuvent expérimenter. Il est illusoire de les laisser se débrouiller dans des centres autonomes totalement autogérés ou des lieux abandonnés de toute présence adulte sur un temps long.

Etre accompagné, tout en jouissant d'autonomie, se confronter à l'adulte sont des besoins fondamentaux des enfants et des jeunes.

Objectifs :

- **SUSCITER** la pratique libre mais selon le degré de maturité sous, respectivement, la bienveillance, le contrôle, le suivi ou la reconnaissance des parents ou des adultes en charge de l'éducation.
- **PROPOSER** un divertissement avec au moins un minimum de règles.
- **SERVIR D'EXEMPLE** par une attitude et un comportement irréprochables.
- **RESSERRER** les liens interprofessionnels lors de soutien aux projets socioculturels ou lors d'aides aux jeunes en difficultés.
- **PRIVILEGIER LA PARTICIPATION**, l'expérimentation, la pratique dans le choix des loisirs plutôt que la consommation d'un produit fini.

Ces objectifs peuvent être atteints par :

- Les actions conjuguées de la cellule familiale, des associations ou groupements jeunesse, de tout un chacun.

ENCOURAGER LE BENEVOLAT, LA CITOYENNETE, L'INTEGRATION DANS LA SOCIETE, SUR UN PRINCIPE D'EGALITE DES CHANCES.

Etre soutenus

Les jeunes doivent pouvoir concrétiser leurs projets. Il est important que les modes de soutien soient suffisamment souples pour intervenir dans des délais brefs. La jeunesse est une rage de vivre qui passe.

Objectifs :

- **TRAITER** les dossiers et demandes avec la diligence et le sérieux dévolus aux demandes des adultes.
- **SOUTENIR** matériellement les idées et les actions des jeunes propices à la santé, à l'épanouissement de la personne et/ou au lien social.
- Donner la possibilité à chacun d'**EXPLOITER A FOND SES CAPACITES**.
- **PROMOUVOIR** le bénévolat.

Ces objectifs peuvent être atteints par :

- Les services publics ou les organismes en charge de la jeunesse.

SIXIEME PRIORITE

VEILLER AU RESPECT DES REGLES ET DES LOIS EN MATIERE DE SANTE, D'HYGIENE ET DE SECURITE NOTAMMENT ET CE CHEZ LES ADULTES EGALEMENT, MODELES POUR LES PLUS JEUNES.

Entendre des messages cohérents

Les jeunes ont besoin d'entendre des messages cohérents qui leur permettent de se positionner et de s'orienter. Les messages préventifs diffusés à l'école et ailleurs ne servent à rien s'ils ne se traduisent pas en réalité concrète.

Objectifs :

- **SOUTENIR L'EDUCATION NON-FORMELLE** transmise par les éducateurs, entraîneurs, moniteurs d'activités extra-scolaires .
- **CONCRETISER** les messages de prévention
- **CREER ou METTRE EN OEUVRE** des campagnes de sensibilisation là où cela est nécessaire

Ces objectifs peuvent être atteints par :

- La famille
- L'école
- Les activités extra-scolaires
- Les collectivités publiques

La Ville favorise l'initiative et l'esprit créatif. Elle donne la préférence aux formes d'actions libres et indépendantes. Avec le concours des partenaires jeunesse et dans le cadre de la politique jeunesse adoptée, la Ville inspire et oriente l'action.

Objectifs :

- **ENCOURAGER** l'engagement bénévole dans des activités socioculturelles.
- **RENFORCER** la solidarité entre les différents partenaires.
- **PROMOUVOIR** une image jeune de la Ville.
- **FAVORISER** l'autonomie des jeunes.
- **DEVELOPPER** des synergies sur les plans sociaux, économiques et touristiques.
- **SOUTENIR** le principe du développement durable.
- **DELIVRER** des messages positifs et cohérents à la jeunesse.

Mission générale :

Analyser les besoins dans les domaines de la jeunesse.

Gérer tous les centres d'activités et le personnel s'y rattachant.

Entretien et **rénover** les bâtiments, les installations et les équipements

Susciter et **permettre** l'animation.

Collaborer avec les sociétés, les institutions et les groupements s'occupant de la jeunesse et des loisirs et soutenir leurs actions.

Offrir un appui aux organisateurs d'activités en rapport avec la jeunesse.

Organiser diverses activités reconnues d'utilité publique et qui ne peuvent être prises en charge par des organisateurs privés.

Informer et **communiquer** activement vis-à-vis des jeunes.

Participer aux associations suisses en rapport avec la jeunesse.

MOYENS

1. **Mise à disposition gratuite** de locaux ou d'installations jeunesse susceptibles de répondre aux besoins lors d'activités régulières ou ponctuelles, exceptées celles dont l'utilisation est soumise à un tarif d'entrée.
2. **Encadrement logistique gratuit** des services de la Ville lors de manifestations jeunesse.
3. **Conseils et aiguillage** de la délégation à la jeunesse pour des projets jeunes ou pour la recherche d'informations dans le domaine.
4. **Possibilité d'accorder subsidiairement une aide financière**, après analyse d'un dossier complet pour :
 - un mandat de prestation ;
 - l'organisation d'une manifestation ou d'une activité.
5. **Promouvoir l'engagement bénévole et la créativité** à travers un prix annuel d'encouragement à la jeunesse.

MISSION DES PARTENAIRES

Le jeune

Par son implication dans la vie locale, son engagement bénévole dans une société ou tout simplement son rapport constructif aux autres, chaque jeune participe concrètement à la mise en œuvre d'une politique jeunesse communale.

Objectifs

Selon son degré maturité :

- Etre un acteur de la démocratie
- S'investir dans la vie de la cité
- Défendre ses idées et projets auprès des autorités compétentes
- Solliciter si besoin, des soutiens des professionnels et des services publics
- Contribuer au bien vivre ensemble
- S'ouvrir aux autres
- Donner une bonne image de Sion

MISSION DES PARTENAIRES

Les associations et groupements bénévoles

Ils forment la base du tissu associatif et sont des lieux où l'on va librement partager avec d'autres son goût pour une activité de loisir. Ils sont un merveilleux trait d'union entre les générations et les milieux sociaux, un précieux instrument de découverte de la liberté dans la responsabilité. Ils participent activement au développement des relations sociales humaines.

Objectifs :

Offrir à chaque catégorie d'âge (enfants, préadolescents, adolescents, jeunes adultes) une palette d'activités répondant aux critères suivants :

- Développer des talents, des compétences et une éducation permanente
- Entretenir son bien-être
- Pratiquer une activité adaptée à son potentiel et à son désir
- Rencontrer d'autres personnes et avoir ainsi une vie sociale
- Susciter une pratique durable

Moyens et axes d'action

Equipements

- Utiliser les installations jeunesse communales ou privées
- Acquérir et entretenir ses propres installations

Structures

- Mettre en place pour répondre aux besoins de toutes les catégories d'âge et de motivation, une structure dynamique
- Responsabiliser des personnes compétentes dans un rôle adéquat (dirigeants, éducateurs, moniteurs, accompagnateurs)
- Former des moniteurs jeunesse (formation proposée par l'Etat du Valais)

Pratique

- Organiser et promouvoir des sorties, des manifestations, des concours et des compétitions

Financement

- Gérer les cotisations des membres et les éventuelles subventions obtenues en vue d'une pérennité de la structure

MISSION DES PARTENAIRES

Les organismes privés

Ils organisent contre rémunération une activité particulière ou un ensemble d'activités avec un encadrement professionnel. Ils participent activement au développement des relations sociales humaines et à la vie économique et culturelle.

Objectifs

Offrir à chaque catégorie d'âge (enfants, préadolescents, adolescents, jeunes adultes) une palette d'activités répondant aux critères suivants :

- Développer des talents et des compétences
- Favoriser l'épanouissement personnel
- Pratiquer une activité adaptée à son potentiel et à son désir
- Rencontrer d'autres personnes et avoir ainsi une vie sociale
- Susciter une pratique durable.

Moyens et axes d'action

Equipement

- Utiliser des locaux sur la base d'un bail à loyer
- Acquérir et entretenir des équipements ou des installations
- Acquérir et entretenir des locaux

Structure

- Mettre en place une structure d'enseignement professionnelle
- Assurer la formation permanente des moniteurs, personnes rémunérés
- Organiser un enseignement personnalisé ou collectif

Pratique

- Organiser des cours, des stages, des compétitions ou concours
- Elaborer des programmes ou filières d'enseignement

Rémunération

- Permettre la pratique d'une activité sur la base d'une rentabilité financière

MISSION DES PATENAIRES

Les fondations et institutions d'aide à la jeunesse

Structures où l'on peut obtenir une aide ou un soutien, leurs actions sont régies par la Loi cantonale jeunesse 2000.

Objectifs :

- **Amener** l'enfant, le jeune ou sa famille à un développement harmonieux.
- **Développer** des programmes de prévention des diverses formes de violences, du tabagisme, de l'alcoolisme et d'autres toxicomanies.
- **Répondre** aux demandes d'aide particulières.
- **Accompagner** l'enfant, le jeune ou sa famille dans sa quête d'intégration optimale dans la société malgré les difficultés rencontrées.
- **Collaborer** avec les services publics en charge de ces questions.

Moyens et axes d'action

Equipement

- **Utiliser** les locaux communaux ou privés sur la base d'un bail à loyer
- **Acquérir** et entretenir ses propres installations

Structures

- **Mettre en place** une organisation professionnelle

Offre

- **Dispenser** des conseils,
- **Offrir** un accompagnement ou un suivi
- **Assurer** un placement

MISSION DES PARTENAIRES

Les écoles

Elles prodiguent des savoirs, des savoir-faire et savoir être et en cela seconde la famille dans l'éducation des enfants. Elle est un partenaire de choix dans la promotion de loisirs de qualité et du goût pour les activités créatrices.

Objectifs :

Donner la possibilité de :

- créer et s'exprimer
- apprendre, expérimenter et découvrir
- participer à des activités socioculturelles
- favoriser les échanges inter-culturels
- apprendre à se sentir bien dans sa peau en cours comme lors du temps libre
- rechercher le défi et rivaliser
- développer la citoyenneté

Moyens et axes d'action

Toutes ces perspectives sont intégrées à l'enseignement et au programme culturel durant l'année scolaire.

MISSION DES PARTENAIRES

Les parents

La famille est la première unité de socialisation de l'enfant. Elle a un rôle unique à jouer pour encourager celui-ci à acquérir un mode de vie sain et actif.

Objectifs :

Donner la possibilité de :

- grandir et s'épanouir
- développer ses capacités et les valeurs considérées comme essentielles dans le milieu où il est appelé à vivre
- faire découvrir et tester une palette d'activités
- aller jusqu'au bout de ce que l'on entreprend
- aider à considérer l'échec comme un moyen de progression
- reconnaître la valeur des loisirs libres ou organisés

Moyens et axes d'action

Lieu

- dans la nature
- dans les espaces publics
- dans les installations libres ou payantes

Inscription

- dans les groupements, associations ou organisations privées

Reconnaissance

- suivre et soutenir l'enfant dans la pratique de son activité de loisir
- s'investir dans la vie de l'organisme concerné
- servir d'exemple

CONCLUSION

La jeunesse et la société changent

- ✧ Tendances démographiques
 - *Massification autour des centres urbains, vieillissement de la population.*
- ✧ Tendances sociologiques
 - *Inter-culturalité, multiplication du choix des loisirs (structurés, à consommer, dans la nature, spontanés, libres), individualisation des choix de loisirs et des pratiques.*
- ✧ Tendances économiques
 - *Commercialisation de certains loisirs, médiatisation, marketing de l'offre.*
- ✧ Tendances technologiques
 - *Utilisation massive et parfois peu contrôlée des nouveaux outils de l'information et de la communication.*
- ✧ Ethique mise à mal
 - *Incivilité, violence, manque de respect, tendance à la confusion entre le bien et le mal.*

Une politique jeunesse, quelle finalité ?

Soutenir et promouvoir la jeunesse c'est...

- miser sur un développement durable
- inviter les jeunes à prendre leur place dans la cité
- contribuer à faire d'eux des citoyens responsables.

CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT

DROIT AU BIEN-ETRE
DROIT A LA NON-DISCRIMINATION
DROIT A L'EXERCICE EFFECTIF DE TES DROITS
DROIT A ETRE GUIDE PAR TES PARENTS
DROIT A UN NOM ET UNE NATIONALITE DROIT A LA VIE ET AU DEVELOPPEMENT
DROIT A LA PROTECTION DE TON IDENTITE
DROIT DE VIVRE AVEC TES PARENTS
DROIT A RETROUVER TA FAMILLE
DROIT D'ETRE PROTEGE CONTRE TOUTE SORTIE OU TOUT NON-RETOUR ILLICITE DE TON PAYS
DROIT A LA LIBERTE D'OPINION
DROIT A LA LIBERTE D'EXPRESSION
DROIT A LA LIBERTE DE PENSEE, DE CONSCIENCE ET DE RELIGION
DROIT A LA LIBERTE D'ASSOCIATION
DROIT A LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE
DROIT A L'INFORMATION
DROIT D'ETRE PROTEGE CONTRE LES MAUVAIS TRAITEMENTS
DROIT A UNE PROTECTION POUR L'ENFANT PRIVE DE SON MILIEU FAMILIAL
DROIT A L'ADOPTION
DROITS DE L'ENFANT REFUGIE
DROITS DE L'ENFANT HANDICAPE
DROIT A LA SANTE ET AUX SERVICES MEDICAUX
DROIT A LA SECURITE SOCIALE DROIT A LA REVISION DE TON PLACEMENT
DROIT A UN NIVEAU DE VIE DECENT
DROIT A L'EDUCATION
DROITS DES ENFANTS DE MINORITES OU DE POPULATIONS AUTOCHTONES
DROIT AUX LOISIRS
DROIT A LA PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION
DROIT A LA PROTECTION CONTRE LA DROGUE
DROIT A LA PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE
DROIT A LA PROTECTION CONTRE L'ENLEVEMENT, LA VENTE
DROIT A LA PROTECTION CONTRE LES AUTRES FORMES D'EXPLOITATION
DROIT A LA PROTECTION CONTRE LA TORTURE ET LA PRIVATION DE LIBERTE
DROIT A LA PROTECTION EN CAS DE CONFLITS ARMES
DROIT A LA READAPTATION ET A LA REINSERTION
DROITS DES ENFANTS DEVANT LA JUSTICE
DROIT A LA PROTECTION LA PLUS FAVORABLE